

**DOSSIER DE DEMANDE D'ATTRIBUTION
D'UN PASSEPORT MOBILITE ETUDES 2011/2012**

1ère DEMANDE RENOUELEMENT

Nom de naissance : Nom marital :
 Prénom(s) :
 Date de naissance : / / / Lieu :
 Adresse géographique :
 BP, code postal, commune :
 Adresse de messagerie électronique :@.....
 Tél (dom) : Tél (portable) : Tél (bur) :

SITUATION FAMILIALE AU 31 DECEMBRE 2010

ETUDIANT DE PLUS DE 18 ANS DE MOINS DE 18 ANS

célibataire en concubinage pacsé(e) marié(e) divorcé(e) veuf(ve)

Nombre d'enfant(s) à charge : 0 1 2 3 4 5
 Autre(s) personnes(s) à charge : 0 1 2 3 4 5

LE VOYAGE

Date de départ : / / / Date de retour : / / / /
 Aéroport de départ : Aéroport d'arrivée :
 Compagnie aérienne :

**PARCOURS SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE DU DEMANDEUR
DEPUIS LA CLASSE DE PREMIERE**

Année scolaire	Classe-Série-Discipline	Etablissement	Commune

INSCRIPTION ENSEIGNEMENT SUPERIEUR 2011-2012

Etablissement : Ville : Académie :
 Intitulé de l'année d'études :
 Diplôme préparé et discipline :

LE PASSEPORT MOBILITE ETUDES : MODE D'EMPLOI

Pour qui ?	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Tout étudiant âgé de moins de 26 ans résidant habituellement en Polynésie française, ☞ Poursuivant des études supérieures inexistantes sur le Territoire ☞ Et n'ayant pas subi deux échecs successifs au cours des deux dernières années universitaires.
Pour quoi ?	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Pour un déplacement (aller/retour) entre la collectivité de résidence habituelle et le lieu d'étude par année universitaire en mode aérien en classe économique, sans stop-over. ☞ Réservation effectuée par le demandeur auprès de la compagnie aérienne de son choix.
Comment ? Combien de temps ?	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Aide attribuée sous conditions de ressources. ☞ Montant fixé à <ul style="list-style-type: none"> -100% du prix du billet pour les boursiers sur critères sociaux de l'Etat et à -50% pour les personnes rattachées à un foyer fiscal dont le quotient familial n'excède pas 26.420 euros par an, soit 3.152.745 FCP. ☞ 3 mois à partir de la date d'émission du Bon <p>NB : En l'absence d'émission des titres de voyage, passé ce délai, l'étudiant perd le bénéfice de l'aide. En outre, l'absence de départ à la date prévue dans le cadre de l'émission du(es) billet(s) d'avion fait également perdre le bénéfice de l'aide.</p>
<p>Textes de références :</p> <p>Loi n°2003-660 du 21 juillet 2003 de programme pour l'outre-mer article 60 ; Code des transports (articles L1803-2 à L1803-9) Décret n°2010-1424 du 18 novembre 2010 fixant les conditions d'application des II, III, IV ; V et VII de l'article 50 de la LODEOM et les limites apportées au cumul des aides au cours d'une même année ; Décret n°2010-1425 du 18 novembre 2010 relatif au fonctionnement et à la gestion du fonds de continuité territoriale</p>	

DATE LIMITE DE DEPOTS - ENGAGEMENT

Le dossier complet de demande doit être déposé dans la limite **d'un mois** avant la date de départ prévue figurant sur l'attestation de réservation.

Quiconque se sera fait délivrer indûment ou aura tenté de se faire délivrer indûment un document administratif, soit en faisant de fausses déclarations, soit en prenant un faux nom ou une fausse qualité, soit en fournissant de faux renseignements, certificats ou attestations, sera puni des peines prévues aux articles L. 441-6 et L. 441-7 du code pénal.

Tout dossier **incomplet sera rejeté.**

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur exacts et complets les renseignements fournis dans la présente demande et reconnais avoir pris connaissance des conditions d'octroi de l'aide demandée.

A, le Signature :

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

• JUSTIFICATIFS D'IDENTITE ET DE SITUATION FAMILIALE

Photocopie du passeport en cours de validité	1	<input type="checkbox"/>
Photocopie de la carte CPS en cours de validité	2	<input type="checkbox"/>
Copie intégrale du livret de famille	3	<input type="checkbox"/>
Certificat de vie en concubinage ou de PACS	4	<input type="checkbox"/>
Certificat de vie et à charge de famille	5	<input type="checkbox"/>
Jugement de divorce et/ou convention de séparation	6	<input type="checkbox"/>
Certificat de scolarité (enfants ayant entre 16 et 21 ans)	7	<input type="checkbox"/>

• JUSTIFICATIFS DE RESIDENCE HABITUELLE

Facture originale d'électricité ou de téléphone (ligne fixe) + une copie de ces mêmes pièces	8	<input type="checkbox"/>
Certificat de résidence original établi par la mairie	9	<input type="checkbox"/>

• JUSTIFICATIFS DES RESSOURCES PERÇUES EN 2010 (par tous les membres du foyer)

Formulaire de déclaration des revenus, renseigné, daté et signé accompagné des documents suivants :

⇒ Concernant les traitements, salaires et pensions de retraites :

<u>Salariés</u> :	o Bulletins de paye	10A	<input type="checkbox"/>
	o Relevé des cotisations déclarées à la CPS	10B	<input type="checkbox"/>
<u>Retraités</u> :	o Attestation de retraite / bulletin de pension	10C	<input type="checkbox"/>
	o Liste des paiements et détails (trésor public)	10D	<input type="checkbox"/>

⇒ Concernant les bénéficiaires industriels, commerciaux, non commerciaux, agricoles :

Déclaration de chiffre d'affaire (service des contributions)	10E	<input type="checkbox"/>
Ordre de recettes (CPS)	10F	<input type="checkbox"/>

⇒ Concernant les revenus de capitaux mobiliers et les plus-values de cessions (valeurs mobilières)
Attestation bancaire, contrats relatifs aux placements réalisés ou avis annuels

10G

⇒ Concernant les revenus locatifs

Bail, reçus des loyers perçus et avis d'imposition du service des contributions

10H

⇒ Pour les personnes relevant du RSPF : attestation de la CPS
(sauf mention sur la carte d'assuré social)

10I

• JUSTIFICATIFS LIÉS AUX ÉTUDES POURSUIVIES ET AU CURSUS DEMANDE

Copie des résultats obtenus (attestation de réussite, diplômes ou relevés de notes finaux des années scolaires 2009/2010 et 2010/2011)	11	<input type="checkbox"/>
Justificatif d'octroi de bourse d'Etat (années scolaires 2010/2011 et 2011/2012)	12	<input type="checkbox"/>
Attestation d'inscription et certificat de scolarité originaux à transmettre dans les deux mois suivants la rentrée scolaire 2011/2012	13	<input type="checkbox"/>

• AUTRES JUSTIFICATIFS

Relevé d'identité bancaire – IBAN	14	<input type="checkbox"/>
Attestation de réservation auprès de la compagnie aérienne choisie précisant le montant HT du passage aérien ainsi que le montant des taxes aériennes	15	<input type="checkbox"/>

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

Date de réception	Dossier rejeté / retourné incomplet le	Dossier complet le

• **INSTRUCTION DE LA DEMANDE**

⇒ Réception et vérification de la complétude du dossier : dossier complet dossier incomplet

⇒ Vérification de l'absence de cumul d'aides : aide non cumulée aide cumulée

Proposition de l'instructeur : aide non cumulée aide cumulée

Montant de l'aide au déplacement attribuée : € FCP

Observations :

Date de visa instructeur : _____ / _____ / _____	Visa instructeur PM	Visa responsable PM
Date de visa responsable PM : _____ / _____ / _____		

• **ATTRIBUTION DE L'AIDE**

Référence de l'arrêté : n°VR/2011-_____ /PM du _____ / _____ / _____

Notification de l'arrêté : n°VR/2011-_____ /PM du _____ / _____ / _____

Date de caducité de l'aide : _____ / _____ / _____

• **LIQUIDATION ET MANDATEMENT DE LA DEPENSE**

Facture : n° _____ du _____ / _____ / _____

Tableau récapitulatif : n° _____ du _____ / _____ / _____

Mandat : n° _____ du _____ / _____ / _____

Pour retirer un formulaire, déposer un dossier ou obtenir des informations complémentaires	
VICE-RECTORAT Polynésie française BP 1632 – 98713 PAPEETE Immeuble UUPA 4 ^{ème} étage Tel :478 400 passeport-mobilite@ac-polynesie.pf	Jours et horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h – 12h et de 14h – 16h
Pour retirer un formulaire sans se déplacer : www.ac-polynesie.pf	

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction des demandes de passeport mobilité. Le destinataire des données est le Vice-Rectorat de la Polynésie française. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la division de la logistique du Vice-Rectorat de la Polynésie française (BP 1632 – 98713 Papeete).